



# FORMATION INITIALE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE - NIVEAU 2 -



## 1 - Public

Toute personne titulaire du PSE1 désirant : s'investir au sein d'une équipe ou en qualité de chef de binôme pour participer aux opérations de secours et aux dispositifs prévisionnels de secours terrestres ou aquatiques.

Préparer une formation professionnelle de sauveteur aquatique ou au titre de maître-nageur.

## 2 - Prérequis

Age minimum de 16 ans.

Être titulaire du diplôme « Premiers Secours en Equipe de niveau » (PSE1)

## 3 - Encadrement

Formateurs certifiés Premiers Secours en Equipe.

## 4 - Durée

La formation initiale PSE2 s'étale sur 28 h.

## 5 - Entrée en formation

Ne peut se faire qu'après réception du dossier d'inscription et règlement de la formation.

## 6 - Modalités d'évaluation

L'évaluation est sommative à visée certificative

### Validation des candidats :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation
- Satisfaire aux modalités certificatives définies par la FFSS
- Réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et procédures
- Démontrer, lors des mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

## 7 - Personne en situation de handicap

Nous consulter.

## 8 - Tarif

Individuel : 250€

Entreprise : 350€

Financement OPCO individuel : 350€

Financement OPCO entreprise : 400€

Groupe : nous consulter

## Objectifs de la formation

L'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 2» a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, au sein d'une équipe ou en qualité de chef de binôme, avec matériels, dans le cadre d'opérations de secours.

## Compétences attestées

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable :

- D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnant
- De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés
- De prendre en charge une personne :  
Présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie
- Victime d'une atteinte circonstancielle
- Présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel
- Assurer, au sein d'une équipe :
  - L'immobilisation totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette
  - Le relevage et le brancardage d'une victime en vue de son transport
  - Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe
  - D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

## Méthodes pédagogiques

- Activité de découverte (études de cas / exposé interactif)
- Activité d'apprentissage (démonstration en temps réel puis commentée et justifiée / apprentissage des gestes en binôme)
- Activité d'application (exercices de simulation / cas concrets)

**28 h**





# FORMATION INITIALE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE - NIVEAU 2 -



La certification « Premiers secours en équipe de niveau 2 » répond au besoin de disposer d'équipier secouristes capables d'effectuer des gestes de premiers secours, au sein d'équipes qui participent aux opérations de secours, organisées sous le contrôle des autorités publiques ou aux dispositifs prévisionnels de secours.

## Description

L'unité d'enseignement permet aux apprenants d'acquérir les compétences suivantes :

1 - Prendre en charge une personne :

- présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ;
- victime d'une atteinte circonstancielle ;
- présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel ;

2 - Assurer, au sein d'une équipe :

- l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ;
- le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport ;

3 - Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe ;

4 - Evoluer dans le cadre juridique applicable à leur action de secours et dans le respect des procédures définies par leur autorité d'emploi ;

5 - Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour soi-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;

6 - Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés ;

7 - Adapter leur comportement à la situation ou à l'état de la victime.

## Contenu pédagogique

Partie 1. L'équipier secouriste

Partie 2. L'hygiène et l'asepsie

Partie 3. Les bilans

Partie 4. Les atteintes liées aux circonstances

Partie 5. Les affections spécifiques

Partie 6. Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels

Partie 7. Les Pansements et les bandages

Partie 8. Les immobilisations

Partie 9. Les relevages

Partie 10. Les brancardages et le transport

Partie 11. Les situations avec de multiples victimes

Partie 12. Synthèse et évaluation



**Association de Saint-Herblain – Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme44**

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS - reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

sffss44@gmail.com - 06 28 72 80 08 - 06 36 77 57 81 - www.secouristes-saint-herblain.com

Siret n° 350 132 163 00030 - Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

